

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur le Président, s'il reste encore du temps, je voudrais participer au débat de cette mesure.

[Français]

**M. Cousineau:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**M. le vice-président:** L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Cousineau) invoque le Règlement.

**M. Cousineau:** Monsieur le Président, j'aimerais simplement signaler une chose. Mon préopinant a mentionné que l'application de ce projet de loi était prolongée pour une période d'une année, mais en réalité elle est prolongée de deux ans.

[Traduction]

**M. McKnight:** Monsieur le Président, je voudrais prendre part à ce débat. Je ne sais pas ce qui s'est produit depuis que le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) a pris la parole, mais le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est intervenu, tout comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'ailleurs, et je me retrouve pratiquement tout seul. Je ne crois pas que je puisse y changer quoi que ce soit, monsieur le Président.

On a peut-être suffisamment discuté du projet de loi C-144, mais en tout cas le débat n'a pas été assez long. Les ministériels nous ont fait savoir il y environ une semaine qu'ils souhaitaient que nous fassions franchir les trois étapes à ce projet de loi, et ce en une seule journée, bref que nous l'adoptions immédiatement. J'aurais été d'accord si le projet de loi tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises avait porté le numéro 44; mais comme il porte le numéro 144, je ne pense pas que le gouvernement ait été particulièrement pressé, au contraire de ce qu'il voudrait nous laisser croire.

Le bill prolonge des dispositions dont bénéficient, espérons-le, un grand nombre de petites entreprises, des entrepreneurs, des personnes qui désirent participer à la vie économique, engager du personnel, prendre de l'expansion et réaliser ce que nous souhaitons tous, l'amélioration des conditions de vie dans un pays où les gens conservent la dignité d'un emploi. La question se pose de façon cruciale en ce moment où plus de deux millions de Canadiens sont privés de cette dignité à laquelle ils aspirent, comme je le sais et comme ils l'ont fait savoir au gouvernement.

Essentiellement, le projet de loi prolonge l'application de la Loi de deux ans et nous sommes d'accord. Il y a maintenant un comité consultatif qui doit conseiller le ministre quant au genre de petites entreprises qui seront en mesure de demander des prêts et de les obtenir. Ce comité est constitué de représentants de la petite entreprise et du secteur financier.

L'importance démesurée du financement par titres de dette des petites entreprises est bien connue de tous les députés qui ont consulté des entreprises de leur circonscription et ont gardé un œil sur l'évolution de l'économie au Canada au cours des années. Lorsque le comité consultatif de la petite entreprise aura terminé son rapport, je voudrais bien qu'il soit déposé et transmis aux députés et aux petites entreprises de tout le Canada le plus rapidement possible.

● (1620)

Le secteur de la petite entreprise est celui qui crée le plus d'emplois au Canada. Il y a plus de 645,000 petites entreprises

### *Prêts aux petites entreprises—Loi*

au Canada. Elles emploient 42 p. 100 de la main-d'œuvre active et leur chiffre d'affaires représente 25 p. 100 de notre produit national brut. L'esprit d'initiative de ce secteur qui n'a pas peur des risques contribue à notre productivité.

En 1982, près de 150,000 entreprises ont été lancées. Malheureusement, certaines ont échoué. Ceux qui se lancent en affaires ont l'esprit d'initiative, le dynamisme et la volonté nécessaires pour risquer leurs économies et, dans bien des cas, les économies de leur famille, de leurs amis et de leurs parents. On ne devrait pas les ridiculiser s'ils échouent. Notre pays ne serait pas ce qu'il est maintenant s'il n'avait pas su exploiter cet esprit d'initiative et ce désir d'aller de l'avant. Malheureusement, en 1982, on a enregistré 10,765 faillites de commerçants, 410 faillites d'agriculteurs et plus de 30,000 faillites de particuliers. Les pertes entraînées par ces faillites commerciales et agricoles se sont élevées à 2.33 milliards de dollars.

C'est bien malheureux. Si on leur en donne l'occasion et qu'on leur assure un climat propice, puisqu'ils ont l'esprit d'entreprise et qu'ils osent prendre des risques, beaucoup de ceux qui ont connu un échec en 1982 en prendront à nouveau s'ils sont certains d'être récompensés de leurs efforts. Ils continueront à s'efforcer de réussir. Si le gouvernement instaure un climat favorable et leur donne la possibilité de recommencer au moment où, espérons-le, nous sortirons de la récession, ils s'en tireront et créeront des emplois au Canada.

Grâce au projet de loi à l'étude, une petite exploitation agricole pourra obtenir un prêt de \$100,000 d'un seul coup. Voyons ce que ces \$100,000 permettent de faire. L'investissement de \$100,000 de capitaux en 1979 a permis en moyenne de réaliser des exportations de \$310,000 au profit du Canada, de consacrer \$100,000 en dépenses pour la recherche et de rapporter \$44,000 en impôts fonciers et en impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers aux divers niveaux de gouvernement. Voilà ce qu'a permis de produire en 1979 au Canada un montant de \$100,000 investi en capitaux dans une petite entreprise.

En portant ce fait à l'attention du gouvernement, nous ne critiquons pas le projet de loi à l'étude, car nous l'appuyons effectivement. Il contient, cependant une lacune qu'il faut signaler au gouvernement. Les fonds libérés en vertu du projet de loi ne peuvent servir à financer les dépenses d'exploitation ni à constituer des stocks. Pour bon nombre de petites entreprises, la constitution de stocks représente la totalité de leurs dépenses d'exploitation et il leur serait certainement utile que nous modifiions ce projet de loi pour leur permettre d'emprunter en donnant ces stocks comme garantie.

Quand j'entends parler de ces \$100,000, je pense à toutes les petites entreprises de ma circonscription, les stations-service, les petites épiceries, les entreprises de soudure, les exploitations agricoles, qui pourraient bénéficier d'une telle injection de capital. Mais si le gouvernement est prêt à investir tout cet argent pour leur venir en aide, pourquoi propose-t-il dans son budget de réduire de moitié les déductions pour amortissement dans la première année? D'après les estimations cette mesure coûtera en tout trois milliards de dollars aux petites, moyennes et grandes entreprises. Que va-t-il faire de ces trois milliards dont il veut priver les entreprises canadiennes? Étant donné la stagnation de l'économie, nous espérons contre tout espoir que